

« ENSEMBLE, FAISONS DE NOTRE SANTÉ AU TRAVAIL UNE PRIORITÉ ! »

Consultation menée auprès des professionnels de métiers d'art

QU'EST-CE QUE LE SECTEUR DES MÉTIERS D'ART ?

- Des œuvres durables
- Des pièces uniques ou en petites séries, reflets de leurs créateurs
- La maîtrise de savoir-faire pour transformer la matière
- Une démarche de création artistique
- Des entreprises intervenant dans le domaine de la création ou de la restauration du patrimoine

38 000 entreprises
281 métiers d'art, répartis en **16** domaines d'activité

CONTEXTE

Consultation en ligne du 28 avril au 23 mai 2021

Double objectif :

- Dresser un état des lieux de la situation des professionnels de métiers d'art (couverture sociale, accès aux droits, exposition aux risques, actions de prévention);
- Interpeller les pouvoirs publics sur les lacunes de politiques publiques dédiées aux métiers d'art et adapter les actions d'Ateliers d'Art de France au plus proche des besoins.



PROFIL DES PARTICIPANTS

366 réponses **99%** sont dirigeants de leur propre entreprise

Le profil des répondants montre la précarité qui est celle des professionnels de métiers d'art :

2/3 des répondants sont en-dessous du seuil de pauvreté

63% disent retirer de leur activité un bénéfice de moins de 10 000€/an

UNE COUVERTURE SOCIALE INSUFFISANTE

24% des répondants ne sont pas couverts par une complémentaire santé.

Lorsqu'ils le sont, pour **72%** cette couverture ne comprend pas d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

48% ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières (principalement des soins dentaires, optiques et de la médecine douce).



UN CONGÉ MATERNITÉ ÉCOURTÉ

36% des femmes ayant eu un enfant au cours des 10 dernières années n'ont pas bénéficié de couverture de protection sociale pendant congé maternité.

38% ont dû reprendre leur activité pour des raisons financières ou pour honorer une commande ou la participation à un salon, indépendamment de la durée légale du congé maternité.



UN MANQUE CRIANT D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

48% estiment ne pas disposer d'informations suffisantes sur leur protection sociale.

46% n'ont jamais consulté de médecin ou de service de santé au travail.

En l'absence de suivi par un médecin du travail ou un service de santé au travail, **44%** ne traitent pas de leurs conditions de travail avec leur médecin traitant.

DES RISQUES PROFESSIONNELS ACCRUS

51% des répondants n'ont été ni formés ni informés quant aux risques professionnels propres à leur métier ou à leur domaine d'activité.

Pourtant les risques professionnels le plus souvent cités sont :

- 70%** les postures contraignantes
- 63%** les manutentions lourdes
- 59%** les gestes répétitifs
- 52%** l'utilisation ou l'exposition à des produits chimiques ou dangereux

Les maladies les plus mentionnées :

- les tendinites
- les problèmes de dos et douleurs dorsales



UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION À RENFORCER

71% des répondants ne se sentent pas familiers des pratiques d'évaluation des risques.

92% disent ne pas bénéficier d'un accompagnement ou identifier des interlocuteurs spécifiques sur les questions de santé et sécurité au travail.

68% reconnaissent ne pas consacrer les moyens suffisants à la prévention dans leur entreprise.

ATELIERS D'ART DE FRANCE, SYNDICAT PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART

- Créé il y a **150** ans
- et réunit l'ensemble des **281** métiers d'art.
- il fédère plus de **6 000** professionnels en France

Double mission : défendre et représenter les professionnels et contribuer au développement économique du secteur des métiers d'art.

Doté depuis 2016 d'une commission dédiée aux enjeux de solidarité, avec pour triple objectif : l'étude de la réalité des conditions de travail, la mise en lumière des risques socio-professionnels attachés aux métiers d'art et la nécessaire protection des professionnels.

Ateliers d'Art de France
8, rue Chaptal - 75009 Paris
solidarite@ateliersdart.com